

Campagne annuelle de bourses nationales d'études du second degré de lycée 2026/2027

Chers Parents,

Nous vous informons que la période de campagne de bourses nationales d'études du second degré de lycée est ouverte.

Elle se déroulera **du 1^{er} septembre 2026 au 15 octobre 2026** (date limite de dépôt des demandes).

Pour les élèves scolarisés **dans les établissements privés sous contrat**, la demande de bourse sera formulée **uniquement à l'aide du formulaire de demande de bourse nationale de lycée** téléchargeables en ligne sur le site du ministère :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Vous trouverez également sur le site deux documents à télécharger, à toutes fins utiles :

- le formulaire CERFA
- la procuration

Pour rappel, toutes les familles qui souhaitent bénéficier d'une bourse à la rentrée 2026/2027 doivent déposer obligatoirement une demande de bourse, et ce même si l'élève était boursier l'année dernière, au collège comme au lycée.

Nous attirons votre attention sur la situation des élèves qui étaient inscrits dans l'enseignement public durant l'année scolaire 2025/2026 et avaient pu consentir à l'étude automatique de leur droit à bourse. Les établissements privés sous contrat n'étant pas intégrés au dispositif d'étude automatique à la rentrée 2026, ces consentements donnés à la rentrée 2025 ne seront pas conservés à la rentrée 2026 dans le cadre de la scolarisation de ces mêmes élèves dans un établissement privé sous contrat. Il est donc nécessaire de déposer une nouvelle demande de bourse à la rentrée 2026.

Le formulaire Cerfa et la procuration, accompagnés des pièces justificatives (cf. page 2/5 du formulaire) doivent être envoyés remplis et signés :

- soit par mail à l'adresse suivante : cecile.sans@lycee-smc.com (Secrétariat de Direction), **impérativement au format pdf**.
- soit par courrier postal au lycée, à l'attention de Cécile SANS (Lycée Privée SAINTE - MARIE DES CHAMPS – 169 avenue Jean Rieux – BP 65868 – 31506 TOULOUSE CEDEX 5)
- soit déposer par votre enfant au Secrétariat de Direction

Veillez agréer, Chers Parents, nos sincères salutations.

C. SANS

Assistante de Direction

N.B. : à la suite de la cyberattaque subie par le Rectorat de Toulouse, nous ne serons pas en mesure d'éditer les accusés de réception officiels des dossiers de demandes de bourses, ni de saisir les dossiers pour envoi au service qui les traitent. Nous garderons donc vos dossiers au Secrétariat, dans l'attente d'un déblocage et de nouvelles instructions.